



Au Comité Technique du 2 juin, nous avons voté le nouveau régime indemnitaire qui découle du protocole signé entre la collectivité et les organisations syndicales. Nous l'avons accepté de la mort dans l'âme, car nous savons que même les plus petites primes aident certains de nos collègues à survivre et nous n'avons pu nous résoudre à voter contre.

Mais la CGT déplore une différence de traitement entre les agents : le delta entre les catégories varie **de 500€ / an pour les plus petites primes à 7000€ / an pour les plus importantes, soit 14 fois plus !**

La collectivité fait le choix d'une hypothétique attractivité (l'attractivité ne se limite pas aux primes) au détriment du pouvoir d'achat des catégories de fonctionnaires les plus basses en pleine période d'inflation. 500€, soit 41 €/mois qui iront directement dans la grande distribution taxés à 20% pendant que les 7000€ iront sur un plan d'épargne en action défiscalisé, c'est inacceptable, **ce n'était pas l'objectif du protocole.**

La CGT revendique une prime unique pour tous

Nous avons aussi voté contre la mise en œuvre des 1607 h. Nous ne pouvons accepter de perdre des acquis et encore une fois, la proposition n'était pas équitable entre les catégories.

Dans le cadre de la libre administration des collectivités, le Département conserve la maîtrise de la mise en œuvre des nouvelles dispositions, il doit en faire usage dans l'intérêt des agents et non pas à leur désavantage.

Le tribunal administratif de Seine et Marne a ouvert une brèche en ce sens, suivi par le Conseil d'Etat qui a fait appel au Conseil Constitutionnel.

LA CGT est opposée à cette régression !!



Mobilisons-nous pour défendre nos acquis !!

Mobilisons-nous pour une véritable revalorisation du point d'indice

TOUS EN GREVE LE 16 JUIN 2022

A 14h00 devant l'Hôtel du Département